

# *La mise à jour obligatoire des statuts de sociétés coopératives agricoles*

## *Contexte*

**L**es sociétés coopératives agricoles doivent obligatoirement mettre à jour leurs statuts suite à la parution de l'arrêté du 23 avril 2008 portant homologation des statuts types (journal officiel du 22 mai 2008)

Cette mise à jour concerne également le texte des options (tiers non associés, associés non coopérateurs, etc ...)

Une assemblée générale extraordinaire est nécessaire.

## *Objectifs*

L'objectif de cette formation :

- Présenter les nouveautés prévues pour les statuts
- Analyser leurs conséquences notamment pour le règlement intérieur
- Préparer vos conseils d'administration

## *Public*

Les administrateurs et les salariés des coopératives qui vont devoir préparer leur assemblée générale extraordinaire et présenter les choix des modifications à leur conseil d'administration avant de les proposer aux associés en assemblée générale.

Cette formation se veut pratique et ne s'adresse pas à des juristes...

## *Déroulement*

- Présentation des nouveaux textes (origine, contenu)
- Présentations des modifications obligatoires et facultatives
- Incidences pour le règlement intérieur et les registres des adhésions
- Rappel sur les points à vérifier dans les statuts en général (durée de la société, objet, etc ...)
- Présentation des formalités auprès du greffe du tribunal de commerce
- Information sur le Haut Conseil de la Coopération Agricole

## *Méthodes*

Les méthodes d'animation sont très participatives et sont basées sur des échanges permanents. Elles font alterner vidéoprojection et débats.

Possibilité d'apporter les statuts actuels des participants pour les analyser en direct.

---

### *Conditions de réalisation*

---

#### *Dates et horaires*

- **Mardi 28 avril 2009** de 9h30 à 17h00

#### *Lieu de réalisation*

Coop de France Rhône Alpes Auvergne  
Agrapôle – 23 rue Jean Baldassini  
69007 Lyon  
**Salle Bleue (niveau accueil)**

#### *Intervenante*

- Isabelle Guibert, juriste,  
Coop de France Rhône Alpes Auvergne.

#### *Coût*

- 250 € HT par jour et par personne.  
(frais de repas non compris)

---

### *Contacts*

---

**Violaine Panabière**  
[vpanabière@cdf-raa.coop](mailto:vpanabière@cdf-raa.coop)  
04.72.69.92.03

**Pascal Goux**  
[pgoux@cdf-raa.coop](mailto:pgoux@cdf-raa.coop)  
06.08.09.17.23

Coop de France Rhône Alpes Auvergne  
Agrapôle  
23, rue Jean Baldassini  
69364 LYON cédex 07

---

*Retrouvez l'ensemble  
de nos programmes sur  
[www.cdf-raa.coop](http://www.cdf-raa.coop)*

---

***Mise à jour  
obligatoire des  
statuts des  
coopératives***

***BULLETIN  
REPONSE***

***Mardi 28 avril 09 - Lyon***

***Entreprise :***

.....  
.....

***Inscrit :***

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Téléphone : .....

Mail : .....

***Coût :***

..... X 250 euros HT = ..... X 1,196 = ..... € TTC  
(frais de repas non compris)

Organisme à facturer : .....

.....

Fait à : ..... Le .....

Signature :

***A retourner à Violaine Panabière***

Coop de France Rhône Alpes Auvergne

Agrapole

23, rue Jean Baldassini

69364 LYON CEDEX 07

Fax : 04.72.69.92.00

Mail : vpanabiere@cdf-raa.coop